



Commune de Plomeur  
1, place de la mairie 29120

## **EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021**

N° acte : 2021 – D 5 (1/3) – CM 25.02.2021	Classification : 7.1 - Décisions budgétaires
--	--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur CRÉDOU Ronan, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2021

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de :  
LE FLOC'H Natacha (procuration BERROU Gaëlle).

Absents : GLOAGUEN Raoul, LE BELLEC Valérie, KERNINON Mélina.

Secrétaire de séance : Madame NAVARRE Marjorie a été désignée.

### **OBJET : Tarifs communaux 2021**

Sur proposition de Madame STEPHAN Nelly, adjointe au maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

INTITULÉ	Tarifs 2021
<b>LOCATION DE MATERIEL (la journée)</b>	
<b>Pour les associations de la commune :</b>	
Grilles d'exposition <i>-réservées aux associations exposant sur la commune</i>	1,60 €
Podium roulant	30,00 €
Tables pliantes + 2 bancs	Gratuit
Friteuse	Gratuit
Plateaux-repas	0,40 €
<i>-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité</i>	
<b>Pour les particuliers de la commune :</b>	
Grilles d'exposition <i>-réservées aux particuliers exposant sur la commune</i>	2,10 €
Tables pliantes + 2 bancs	2,00 €
Plateaux-repas	0,50 €
<i>-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité</i>	

Pour les associations et les particuliers extérieurs à la commune :	
Grilles d'exposition <i>-réservées aux particuliers ou associations exposant sur la commune</i>	2,10 €
Tables pliantes + 2 bancs	4,00 €
Friteuse	53,00 €
Plateaux-repas <i>-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité</i>	0,50 €

LOCATION DE SALLES	
MPT (stages)	30,00 € / jour
MPT (réunions)	60,00 € / jour
MPT (réceptions)	150,00 € / jour
Salle polyvalente	85,00 € / jour
Le 2ème jour	60,00 € / jour
Hall Espace-Jeunesse-Loisirs	85,00 € / jour
Espace-Jeunesse-Loisirs (stages)	30,00 € / jour
Espace-Jeunesse-Loisirs (réunions)	56,00 € / jour
Salle polyvalente – <i>association extérieure exerçant une activité à l'année</i>	150,00 € / an
Espace-jeunesse-loisirs – <i>association extérieure exerçant une activité à l'année</i>	150,00 € / an
Salle multifonctions - <i>association de Plomeur exerçant une activité à l'année</i>	200,00 € / an
Salle multifonctions - <i>association extérieure exerçant une activité à l'année</i>	350,00 € / an
Salle multifonctions-manifestation à but lucratif <i>–association de Plomeur : tarif / manifestation (maximum 2 jours)</i>	250,00 €
Salle multifonctions - manifestation à but lucratif <i>– association extérieure : tarif / manifestation (maximum 2 jours)</i>	450,00 €
Prêt de salle aux associations de Plomeur	Gratuit
Prêt de salle aux étudiants de Plomeur	Gratuit

Location du restaurant scolaire municipal aux associations :	
Cuisine + salle	132,00 €
Cuisine	56,00 €
Salle : dans son entier	83,00 €
Salle : une travée	34,00 €

DROITS DE PLACE	
Marché hebdomadaire	32,00 € / an
Autres, le m <sup>2</sup> /jour	0,70 €

CIMETIERE	
Concession : 15 ans	150,00 €
Concession : 30 ans	250,00 €
Concession : 50 ans	550,00 €
Case au columbarium d'une durée de 15 ans	815,00 €
Caveau cinéraire d'une durée de 15 ans	285,00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

N° acte : 2021 – D 5 (3/3) – CM 25.02.2021

Classification : 7.1 - D

ID : 029-2129017,14-20210225-D5\_CM20210225-DE

TRAVAUX DIVERS	
Heure main-d'œuvre responsable technique	40,00 €
Heure main-d'œuvre agent technique	30,00 €
Heure tractopelle	65,00 €
Heure tracteur + remorque	50,00 €
Pose de buse le mètre linéaire (main d'œuvre et fournitures)	60,00 €
Photocopie - l'unité (TTC)	0,18 €
Photocopie couleur - l'unité (TTC)	0,40 €
Timbre personnalisé	Tarif d'affranchissement en vigueur
Droits de chasse terrains communaux - la carte <i>(Personnes domiciliées en principal à Plomeur)</i>	30,00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
**Ronan CRÉDOU**



Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-212901714-20210225-D5\_CM20210225-DE